

## Copaglass

#### Fiche de données de sécurité

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Version: 2024.1 (27-08-204)

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : COPAGLASS

Substance pure/mélange : Mélange – contient des nanoformes

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Produit d'étanchéité.

Utilisations déconseillées

Not to be used in articles intended for direct or prolonged skin contact. Ne pas utiliser dans la production de jouets ou d'articles de puériculture. Tissus, textile et habillement: literie et habillement. Gants. Article chaussant (chaussures, bottes). Produits en papier : mouchoirs, serviettes, linge de table jetable, couches, serviettes hygiéniques, produits contre l'incontinence de l'adulte, papier à écrire.

#### 1.3. Identification de l'entreprise

Copagro CV

Pachtgoedstraat 1 9140 Temse België

Tel: +32 3 760 00 10 Fax: +32 3 760 00 19 Email: info@copagro.be

#### 1.4. Numéro d'appel urgence

Pays	Organisation	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

#### Rubrique 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

peurs) Sans objet
-------------------

#### 2.2. Eléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 Contient Triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. Nocif pour les organismes aquatiques.

#### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Sans objet.

#### 3.2. Mélanges

J.Z.	Melaliges							
	Nom Chimique	N° EC	N° CAS	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (longterm e)	Numéro d'enregistreme nt REACH
	Triméthoxyvinylsilane 1 - <2.5 %	(014-049-00- 0) 220-449-8	2768-02-7	Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119513215- 52-XXXX

#### Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Titane (dioxyde de) 0.1- <1 %	(022-006-00- 2) 236-675-5	13463-67-7	[C]	-	-	-	01-2119489379- 17-XXXX
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4 -pipéridinyl)sébacate 0.1 - <0.5 %	203-961-6	112-34-5	Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361f) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	01-2119537297- 32-XXXX
Dioctyltin oxide 0.1 - <0.5 %	212-791-1	870-08-6	STOT SE 2 (H371)	-	-	-	01-2119971268- 27-xxxx

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue

Nom Chimique	N° EC	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (longterme)	Numéro d'enregistreme nt REACH
Méthanol 67-56-1	(603-001-00- X) 200-659-6	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225))	STOT SE 1 ::C>=10% STOT SE 2 ::3%<=C<10%	-	-	01-2119433307- 44-XXXX

#### Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique16.

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom Chimique	N° EC	N° CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Triméthoxyvinylsilane	(014-049- 00-0) 220-449-8	2768-02-7	-	-	-	11	-
Titane (dioxyde de)	(022-006- 00-2) 236-675-5	13463-67-7	-	-	-	-	-
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl- 4-pipéridinyl)sébacate	258-207-9	52829-07-9	-	-	-	-	-
Dioctyltin oxide	212-791-1	870-08-6	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

#### Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V,W,10

#### **RUBRIQUE 4: Premiers Secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Contact oculaire

: Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

: Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

personne inconsciente. De petites quantités de méthanol toxiqu hydrolyse. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

#### Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées pa

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. Traiter les symptômes.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers spécifiques dus au produit chimiques

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Dioxyde de silicium.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lute contre l'incendie, le cas échéant.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### Méthodes de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

#### Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

#### RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre +10 et +35 °C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

#### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

#### **Autres informations**

Respecter la fiche de données techniques.

Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Limites d'exposition
De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable.

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	-	TWA: 10 mg/m3
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m3 *	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m3 STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m3 S*
Magnésium (carbonate de) 546-93-0	-	TWA: 10 mg/m3
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m3
Noir de carbone 1333-86-4	-	TWA: 3 mg/m3

# **Copagro Copaglass**Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

èglement (EC) n° 1907/2006 et règle	ment (CE) n° 1272/2008		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information dis	sponible	
Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur	Inhalation	27,6 mg/m <sup>3</sup>	
A long terme			
Effets localisés sur la santé			
Travailleur	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour	
A long terme	, ,		
Effets localisés sur la santé			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	I v / · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	TAR IV. ( (CAUDATE)	
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur	Inhalation	10 mg/m³	
A long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridiny	l)sébacate (52829-07-9)		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur	Inhalation	2.82 mg/m <sup>3</sup>	i dotour de securite
A court terme	IIIIaiaiioii	2.02 mg/m	
A long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Travailleur	Cutané(e)	1.6 mg/kg	
A long terme	Odtano(c)	1.0 mg/kg	
Effets systémiques sur la santé			
Elicis systemiques sur la sante			<u>l</u>
Dioctyltin oxide (870-08-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur	Cutané(e)	0.05 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Travailleur	Inhalation	0.004 mg/m³	
À long terme		3	
Effets systémiques sur la santé			
Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	T		1
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Inhalation	18,9 mg/m³	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé		0.0	
Consommateurs	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé	l	_1	1
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	i dotoui de securite
À long terme	Oran(G)	7 00 mg/kg po/jour	
Effets systémiques sur la santé			
Energ Systemiques sur la sante	<u> </u>	_1	1
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridiny	l)sébacate (52829-07-9)		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Cutané(e)	0.8 mg/kg	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Oral(e)	0.4 mg/kg	
À long terme	(-/		
Effets systémiques sur la santé			
		•	1

Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Dioctyltin oxide (870-08-6)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.0005 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.025 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.0009 mg/m³	

Concentration prévisible sans effet

Aucune information disponible.

(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.34 mg/l
Eau de mer	0.034 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)					
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Eau douce	0.018 mg/l				
Eau de mer	0.018 mg/l				
Sédiments d'eau douce	29 mg/kg				
Sédiments marins	2.9 mg/kg				
Terrestre	5.9 mg/kg				

Dioctyltin oxide (870-08-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.02798 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.002798 mg/kg de masse sèche

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Equipement de protection Individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

#### Protection de la peau et du corps

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Solide
Aspect	Pâte
Couleur	Voir la section 1 pour plus d'informations
Odeur	Caractéristique
Seul olfactif	Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Propriéte	Valeurs
Valeur du pH	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 60°C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limites supérieures d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Ou d'explosivité	
Limites inférieures d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Ou d'explosivité	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Le produit durcit avec l'humidité
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficent de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	> 21 mm²/s
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	1.53 g/cm³

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Reactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Information sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

(d'après les composants).

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

#### Toxicité aiguë

#### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >5000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >5000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) >5 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs) 875.80 mg/l

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 voie cutanée	CL50 par inhalation	
Triméthoxyvinylsilane	LD50 = 7120 -7236 mg/kg	= 3540 mg/kg (Oryctolagus	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus)	
	(Rattus) OECD 401	cuniculus)	OECD TG 403	
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L ( Rattus ) 4 h	
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéri dinyl)sébacate	LD50 (Rattus)> 2000 mg/kg OECD 423	LD50 (Rattus) > 3 170 mg/kg OECD 402	=500 mg/m3 (Rattus) 4 h	
Dioctyltin oxide	=2500 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	-	

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosions/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)						
Méthode         Espèce         Voie d'exposition         Dose opérante         Durée d'exposition         Résultats						
	Lapin	Cutané(e)	0.5 ml	24 heures	Non irritant	

Titane (dioxyde de) 13463-67-7						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats	
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Non irritant	

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats	
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)		24 heures	Non irritant	

Lésions oculaires graves/ Irritations oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats	
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil		24 heures	Non irritant	

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Non irritant

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Lésions oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Informations sur le produit				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats	
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été	

# **Copagro Copaglass**Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

						observée
Trimóthovarinulailana (2700	02.7\					
Triméthoxyvinylsilane (2768- Méthode	-02-7) Espè	ece.		Voie d'exposition		Résultats
	·					
OCDE, essai n° 406 : Sensib tion cutanée, test de Buehler		aye		Cutané(e)		sensibilisant
Titane (dioxyde de) (13463-6	37-7)					
Méthode	Espè	ece		Voie d'exposition		Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensib	oilisa- Coba	ave		Cutané(e)		N'est pas un sensibilisant
tion cutanée	,	., -		G a (a)		cutané
OECD Test No. 429: Skin	Sour	io		Cutané(e)		N'est pas un sensibilisant
Sensitisation: Local Lymph N		15		Cutarie(e)		•
Assay	1000					cutané
D: (0.0.0.1/1 // // / / / / / / / / / / / / / / /	7 1 P 1 71	. /5	2000 07.0)			
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode	eridinyl)sebad Espè		2829-07-9)	Voie d'exposition		Résultats
	·			Voie d'exposition		
OCDE, essai n° 406 : Sensib tion cutanée	oilisa- Coba	aye				Aucune réponse de
.ion outano <del>c</del>						sensibilisation n'a été
						observée
lutagénicité sur les cellules ge	erminales		D'après les données disp	oonibles, les critères d	e classification	ne sont pas remplis.
Informations sur les composa						
Triméthoxyvinylsilane (2768-	-02-7)					
Méthode			Espèce		Résultats	
OCDE, essai n° 471 : Essai d verse sur des bactéries	de mutation r	é-	In vitro		Non mutag	ène
s(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipér	ridinyl)sébaca	ate (528	829-07-9)			
ancérogénicité			D'après les données disp	oonibles, les critères d	e classification	ne sont pas remplis.
oxicité pour la reproduction			D'après les données disp	oonibles, les critères d	e classification	ne sont pas remplis.
Triméthoxyvinylsilane (2768-	-02-7)			,		
Méthode			Espèce		Résultats	
OCDE, essai n° 422 : Étude			Rat		<del></del>	
	ses répétées et de dépistage de our la reproduction et le				Inclassable	)
la toxicité pour la reproductio		de	· ·		Inclassable	
la toxicité pour la reproductio développement	on et le				Inclassable	•
la toxicité pour la reproductio développement Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe	on et le		2829-07-9)			
la toxicité pour la reproductio développement Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode	on et le		2829-07-9) Espèce		Résultats	
la toxicité pour la reproductio développement Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode OCDE, essai n° 414 : Étude	on et le péridinyl)sébad de la toxicité		2829-07-9)		Résultats	ur la reproduction
la toxicité pour la reproductio développement Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna	on et le péridinyl)sébad de la toxicité	cate (5	2829-07-9) Espèce	ponibles, les critères d	Résultats toxique por	ur la reproduction
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-pipe Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-pipe Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-pipe Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-tétraméthyl-4-tétramét	on et le véridinyl)sébad de la toxicité atal	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp	ponibles, les critères d	Résultats toxique por	ur la reproduction
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6)	on et le véridinyl)sébad de la toxicité atal	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp	ponibles, les critères d Dose opérante	Résultats toxique por	ur la reproduction
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6)	on et le péridinyl)sébac de la toxicité atal péridinyl)sébac	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp		Résultats toxique por e classification	ur la reproduction ne sont pas remplis. Résultats
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6) Méthode	péridinyl)sébad de la toxicité atal péridinyl)sébad Espèce	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp 2829-07-9) Voie d'exposition	Dose opérante	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio	ur la reproduction ne sont pas remplis. Résultats
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6) Méthode  OCDE, essai n° 422 :	on et le péridinyl)sébac de la toxicité atal péridinyl)sébac	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp		Résultats toxique por e classification  Durée	ur la reproduction ne sont pas remplis. Résultats
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6)  Méthode  OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées	péridinyl)sébad de la toxicité atal péridinyl)sébad Espèce	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp 2829-07-9) Voie d'exposition	Dose opérante	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio	r la reproduction ne sont pas remplis.  Résultats n  0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets
la toxicité pour la reproduction développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6)  Méthode  OCDE, essai n° 422 :  Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxi-	péridinyl)sébad de la toxicité atal péridinyl)sébad Espèce	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp 2829-07-9) Voie d'exposition	Dose opérante	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio	Résultats  0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6) Méthode  OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la	péridinyl)sébad de la toxicité atal péridinyl)sébad Espèce	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp 2829-07-9) Voie d'exposition	Dose opérante	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio	Résultats  0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants :
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6)  Méthode  OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le dévelop-	péridinyl)sébad de la toxicité atal péridinyl)sébad Espèce	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp 2829-07-9) Voie d'exposition	Dose opérante	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio	Résultats  0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6)  Méthode  OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	péridinyl)sébad de la toxicité atal péridinyl)sébad Espèce	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp 2829-07-9) Voie d'exposition Oral(e)	Dose opérante 5 mg/kg	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio 28 jours	Résultats  0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants : Système immunitaire
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6)  Méthode  OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement  TOT - exposition répétée	de la toxicité atal  efridinyl)sébac  de sa toxicité atal  efridinyl)sébac  Espèce	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp 2829-07-9) Voie d'exposition	Dose opérante 5 mg/kg	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio 28 jours	Résultats  0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants : Système immunitaire
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6)  Méthode  OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement  TOT - exposition répétée  Triméthoxyvinylsilane (2768-	de la toxicité atal  eéridinyl)sébac  de sa toxicité atal  eéridinyl)sébac  Espèce  Rat	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disperent de la lapin Voie d'exposition Oral(e) D'après les données disperent de la lapin	Dose opérante 5 mg/kg	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio 28 jours	Résultats  0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants : Système immunitaire
	de la toxicité atal  efridinyl)sébac  de sa toxicité atal  efridinyl)sébac  Espèce	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disp 2829-07-9) Voie d'exposition Oral(e)	Dose opérante  5 mg/kg  conibles, les critères d	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio 28 jours  e classification	Résultats  0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants : Système immunitaire  n ne sont pas remplis.
la toxicité pour la reproductio développement  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Méthode  OCDE, essai n° 414 : Étude pour le développement préna TOT - exposition unique  Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipe Dioctyltin oxide (870-08-6)  Méthode  OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement  TOT - exposition répétée  Triméthoxyvinylsilane (2768-	de la toxicité atal  eéridinyl)sébac  de sa toxicité atal  eéridinyl)sébac  Espèce  Rat	cate (5	2829-07-9) Espèce Rat, Lapin D'après les données disperent de la lapin Voie d'exposition Oral(e) D'après les données disperent de la lapin	Dose opérante  5 mg/kg  conibles, les critères d	Résultats toxique por e classification  Durée d'expositio 28 jours  e classification  Durée	Résultats  0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants : Système immunitaire  n ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9) Dioctyltin oxide (870-08-6)					
Méthode     Espèce     Voie d'exposition     Dose opérante     Durée d'exposition     Résultats					
	Rat Lapin			28 jours	0.3 -0.5 mg/kg pc/jour

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 11.2.2 Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 12: Information écologique

#### 12.1. Toxicité

Ecotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux Aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro- organismes	Crustacés	Facteur-M	Facteur M(long terme)
Triméthoxyvinylsi- lane 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		
Bis(2,2,6,6-tétra- méthyl- 4-pipéridinyl)sé- bacate 52829-07-9	EC50 72Hr 0.705 mg/l (Pseudokirchner ella subcapitata)	LC50 (96h) = 5.29 mg/l (Oryzias latipes)	-	LC50 48Hr 8.58 mg/l (Daphnia magna)		
Dioctyltin oxide 870-08-6	EC50 (3hr) >1.000 mg/l (bacteria) (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)	LC50 (96hr) >0,09 mg/l (Brachydanio rerio (zebra)) (Acute Toxicity Test)	-	EC50 (48Hr) >0,21 mg/l (Daphnia magna (Dappnia magna)) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)				
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats	
OCDE, essai n° 301F : Biodégra- dabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG301 F)	28 jours	DBO	51% N'est pas facilement biodégradable	

Informations sur les composants						
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridiny	Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)					
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats			
OCDE, essai n° 303 : Essai de simulation - Traitement aérobie des eaux usées - A : Unités de traitement par boues; B : Biofilms	28 jours	Carbone organique total (COT)	24 % Modéré(e)			

Informations sur les composants				
Dioctyltin oxide (870-08-6)				
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats	
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG	755 heures	biodégradation	N'est pas facilement biodégradable 2 %	

Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

301 F)				•
	30	01 F)		

#### Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants				
Nom chimique	Coefficient de partage			
Triméthoxyvinylsilane	1.1			
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate	0.35			
Dioctyltin oxide	6			

#### Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Evaluation PBT et vPvB
Triméthoxyvinylsilane	La substance n'est pas PBT/vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dioctyltin oxide	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

#### Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même. Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU Non réglementé 14.2 Nom d'expédition Non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>IMD</u>G

14.1 Numéro UNO Non réglementé 14.2 Nom d'expédition Non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin NP 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Sans objet

Et au recueil IBC

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU Non réglementé Non réglementé 14.2 Nom d'expédition 14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

Non réglementé 14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre

#### Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

## Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

#### SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

#### EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Dioctyltin oxide	870-08-6	20.

20 (6) DOT.

#### Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

#### Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes
	selon (CE) 649/2012 – Annexe numéro
Dioctyltin oxide	l.1

#### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

#### Polluants organiques persistants

Sans objet.

#### Réglementations nationales

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note V: Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥

3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules

dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou

d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est

inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon

#### Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

Note 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

SVHC Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC Catalogue européen des déchets

List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG International Maritime Dangerous Goods

#### Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle Légende

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle **BGW** Valeur limite biologique

Désignation « Peau »
Méthode utilisée
Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA\_RAC)
European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA\_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation